

CONCOURS DE LA CREATION ET DE LA REPRISE 2024

Pour la 17^{ème} année consécutive, l'association Initiative Aube organise le « Concours de la création et de la reprise d'entreprise dans l'Aube » dont l'objectif est de mettre en lumière des initiatives méritantes et l'esprit d'entreprendre.

Qui peut participer ?

Les dirigeants ayant créé ou repris une entreprise depuis le 1^{er} janvier 2020.

Quels sont les prix ?

13 prix, soit 21 000 € de prix allant jusqu'à 4 000 €.

Des prix Starter dont un prix Starter Insertion

pour les jeunes entreprises de moins de 1 an et pour les créateurs/repreneurs d'entreprise dont l'entreprise sera immatriculée avant la fin de l'année 2024

Un prix Starter Insertion, entreprise créée ou reprise par un bénéficiaire du RSA.

Quels sont les critères retenus par le jury ?

Le potentiel d'activité (création d'emploi, croissance du chiffre d'affaires...), le caractère original ou novateur du projet, l'engagement en faveur du développement durable, la reprise d'une entreprise avec succès, le parcours du créateur/repreneur... sont quelques-uns des critères qui seront pris en compte par le jury.

Comment participer ?

En complétant le dossier de candidature en ligne accessible sur le site www.initiative-aube.fr

Du lundi 2 septembre au lundi 30 septembre 2024.

La remise des prix se déroulera vendredi 29 novembre 2024 au théâtre du quai.

Tous les candidats seront invités pour l'annonce des lauréats.

Contact:

Katy LEROY- 03 25 43 70 00 – contact@initiative-aube.fr